

EXAMEN PRÉALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE EST INFÉRIEURE OU ÉGALE À 1,2 KG/J DE DBO₅

FICHE DÉCLARATIVE

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Coordonnées du SPANC :

Communauté de Communes la Porte des Vallées
Service Public d'Assainissement Non Collectif – Mme Delphine LEFEBVRE
12 rue des Fresnaux 62123 HABARCQ
Tél : 03.21.48.54.01 @ : d.lefebvre@lpdv.fr

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné d'une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière (étude obligatoire).

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- **Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné**
- **Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution**

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de la mission de contrôle du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'informations sur les installations à l'attention des usagers.

VOLET 1 - Informations générales

> NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire d'une construction neuve
- d'une demande de permis de construire d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
- d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative (projet non conforme)

> COORDONNÉES DU OU DES PROPRIÉTAIRE(S)

Nom et prénom du (des) demandeur(s) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel :

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du (des) demandeur(s)) :

Code postal : Commune :

Référence cadastrale (section et numéro) de l'habitation assainie :

Indiquer également la référence cadastrale de l'implantation de l'assainissement si différente

VOLET 2 – Caractéristiques du projet

> MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.)

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Installateur (entreprise ou particulier) – si connu

Nom :

Téléphone :

Adresse :

> CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

- Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? Oui Non
- Si oui, sera-t-il en partie conservé ? Oui Non

Détail des éléments qui seront conservés :

Maison d'habitation individuelle

Type de résidence

Principale Secondaire Location Autre (préciser :))

▪ Combien de **pièces principales* (PP)** la construction compte-t-elle ? PP

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales après travaux)*

* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base (« nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants (EH) »), quel est le nombre d'EH retenu ? EH

Autres immeubles

(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

- Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?
- Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ?
- Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu)? EH

➤ MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Adduction publique
- Alimentation privée – *Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.)* :

- Présence d'un captage privé (puits, forage, etc.) à proximité de l'installation prévue ? Oui Non
N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la parcelle ou sur une parcelle voisine

- Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ? Oui Non
N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.
 - l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? Oui Non
 - l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? Oui Non
 - la distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ? Oui Non

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

➤ COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

- Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ? Oui Non
N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

➤ CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

- Existence d'une étude de sol spécifique ? Oui Non
- Si oui, indiquer la date de l'étude :
- Surface totale : m²
- Surface disponible pour l'installation : m²
- Pente existante : < 5 % de 5 à 10 % > 10 %
- Terrain inondable : Oui Non Ne sais pas
- Nappe d'eau présente à moins de 1 m du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) : Oui Non

N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire

OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation) :

.....
.....
.....
.....
.....

➤ **CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJÉTÉE**

INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUÉ

Prétraitement et /ou traitement primaire

Bac à graisses :

200 litres (eaux de cuisine) 500 litres (toutes eaux ménagères)

Autre volume : litres

N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m

Fosse toutes eaux Volume : m³

Préfiltre (décolloïdeur) Volume : m³

Est-il intégré à la fosse ? Oui Non Ne sais pas

Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) :
.....

Toilettes sèches

Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :
.....
.....

Traitement secondaire

Épandage par le sol en place

Tranchées d'épandage

Longueur totale = ml soit tranchée(s) x m

Profondeur = m Largeur = m

Lit d'épandage

Surface = m² soit m x m

Profondeur = m

Épandage par un massif reconstitué

Lit filtrant vertical non drainé

Lit filtrant à flux horizontal

Filtre à sable vertical drainé

Veillez renseigner les caractéristiques ci-dessous

Longueur = m Largeur = m

Surface = m² Profondeur = m

Terre d'infiltration

Hauteur = m

Longueur à la base = m Longueur au sommet = m

Largeur à la base = m Largeur au sommet = m

Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolithe

Fournisseur :

Surface de filtration = m²

Partie réservée à l'agent du SPANC

Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?

Oui Non

L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires ?

Oui Non

Le volume du bac à graisses est-il adapté ?

Oui Non

Le volume de la fosse est-il adapté ?

Oui Non

Le volume du préfiltre est-il adapté ?

Oui Non

Dispositif réglementaire ?

Oui Non

Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes du sol ? (perméabilité, nappe, pente, etc.)

Oui Non

Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement/capacité d'accueil ?

Oui Non

**INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT :
FILIERE AGRÉÉE**

Dénomination commerciale / Titulaire de l'agrément :

Modèle :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : EH

DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

Chasse automatique (chasse à auget, auget basculant)

Volume de la bâchée = L

Pompe ou système de relevage

Volume du poste = L

Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES

Par infiltration dans le sol en place

Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)

Longueur = ml soit tranchée(s) x m

Profondeur = m

Lit d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)

Surface = m² soitm xm

Profondeur = m

Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel

N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau)

Fossé existant : préciser le type d'exutoire du fossé (si connu) :

Propriétaire / gestionnaire :

Cours d'eau, mare, étang, etc : nom (si connu) :

Propriétaire / gestionnaire :

Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales ?

Oui Non

Si oui, veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau.

Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)

Profondeur prévue du puits = m

Filière réglementaire ?

Oui Non

Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?

Oui Non

Le dispositif annexe est-il adapté au projet

Oui Non

Cas de rejet par infiltration :

Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?

Oui Non

Cas de rejet en milieu superficiel :

Aucune autre solution n'est envisageable ?

Oui Non

Le pétitionnaire possède-t-il l'autorisation de rejeter ?

Oui Non

Cas de rejet dans un puits :

Le rejet est-il autorisé ?

Oui Non

Pièces à joindre au présent dossier technique

- ♦ Copie de l'étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière

Engagements du (des) propriétaire(s)

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- ♦ À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- ♦ À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC ;
- ♦ À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- ♦ À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- ♦ À respecter les règles techniques de pose du système projeté ;
- ♦ À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- ♦ À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filiales agréées) ;
- ♦ À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à :, le

Signature(s)

VOLET 4 – Conclusion du SPANC sur le projet d'installation

PROJET CONFORME À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

PROJET NON CONFORME À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Modifications à réaliser / Commentaires :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à :, le

Nom du contrôleur :

Signature de l'autorité compétente